

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2023**  
**DELIBERATION N° DE-2023-124**

L'an deux mil vingt-trois, le 1er juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-124), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (à partir de la délibération DE-2023-103), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de la délibération DE-2023-111), Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de la délibération DE-2023-111).

**Absents représentés par pouvoir :**

M. LACASSAGNE à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2023-125) ; M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-102) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme VOISIN à Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. BOUTONNET-LOUSTAU à Mme LOUPIEN-SUARES, M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

**Absent(s) :**

Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

**Secrétaire :**

M. SUSPERREGUI

*Entendu le rapport de M. CORREGE,*

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2023 - Budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative N°1.

Dans le cadre de l'exécution du budget annexe 2023 des parcs de stationnement, il est proposé un budget supplémentaire ayant pour objet principal de reprendre les reports de crédits d'investissement et résultats dégagés au compte administratif 2022 mais aussi de constater, en tant que décision modificative n°1, les ajustements à apporter au budget primitif.

Ce budget supplémentaire se répartit en dépenses et recettes de la manière suivante :

Dépenses d'investissement	419 000 €
Recettes d'investissement	1 441 000 €
Dépenses de fonctionnement	500 000 €
Recettes de fonctionnement	500 000 €

Pour la section de fonctionnement, le montant des inscriptions budgétaires s'établit à 500 K€ en dépenses et recettes.

En dépenses, les inscriptions proposées concernent :

- des compléments de crédits pour les achats et charges externes à hauteur de 108 K€ en raison notamment des revalorisations des contrats de maintenance et des loyers ainsi que du coût de l'électricité ;
- la réinscription au chapitre des dépenses exceptionnelles de 110 K€ pour le reversement au budget principal de la subvention perçue en 2020 afin d'assurer l'équilibre du compte d'exploitation impacté par la crise sanitaire, le principe de ce reversement ayant été acté par délibération du Conseil municipal du 21 juillet 2022 ;
- l'ajustement de la prévision des dotations aux amortissements des immobilisations pour 272 K€.

L'équilibre de la section est assuré par la reprise de l'excédent 2022 pour 430 K€ et des recettes nouvelles ou complémentaires pour 70 K€, composées essentiellement de redevances de stationnement.

Pour la section d'investissement, les dépenses d'équipement figurent pour 419 K€ dont 143 K€ de restes à réaliser 2022 à la suite du vote du compte administratif. Les inscriptions nouvelles représentent 276 K€ venant s'ajouter aux 897 K€ de crédits votés au budget primitif. Elles correspondent à la réalisation de travaux d'anti glissance au parc de la gare, de revêtement de voirie place des Basques et à l'installation d'abris vélos dans les parcs de Gaulle et Boufflers.

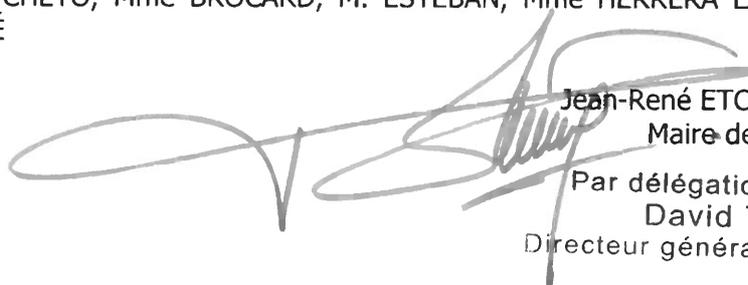
Les recettes d'investissement intègrent le report de reprise de consignation foncière pour 116 K€ et le résultat excédentaire de 1,577 M€ issu du compte administratif 2022 ainsi que le complément de dotations aux amortissements pour 272 K€. Elles permettent de financer les dépenses de cette décision modificative, d'annuler entièrement la prévision d'emprunt du budget primitif (526 K€) et de présenter un solde positif de 1,022 M€ susceptible d'être mobilisé pour les futurs investissements de ce budget annexe.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 4 et en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce budget supplémentaire (décision modificative n°1) pour le budget annexe des parcs de stationnement, tel que présenté par chapitre dans le document annexé.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M.ETCHETO, Mme BROCARD, M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

  
Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne  
Par délégation du Maire  
David Tollis 2  
Directeur général des services